

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE AXIS TRESORERIE SICAV
ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2006**

Rapport du commissaire aux comptes : Etats financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2006.

En notre qualité de commissaire aux comptes d' AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2006 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

1. L'actif net de AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-12-2006 en des titres émis par des organismes de placement collectif à hauteur de 5,78% (titres SICAV ENTREPRISES et GENERAL OBLIGATAIRE représentant respectivement 0,64% et 5,14% de l'actif net). Cette situation est en léger dépassement de la limite de 5% de l'actif net fixée par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM en matière d'emploi de l'actif net en des titres OPCVM.
2. L'actif net de AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-12-2006, en des titres émis par CIL à hauteur de 10,66% (EO 5,6% et Billet de trésorerie 5,06%). Cette situation est en léger dépassement de la limite de 10% de l'actif net fixée par l'article 29 du code OPCVM tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés par un même établissement.
3. L'actif net de AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-12-2006, à raison de 47,3% uniquement dans des valeurs mobilières, ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 50% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
4. Un portefeuille de BTA détenu par AXIS TRESORERIE SICAV a été cédé le 28/12/2006 à un Fonds Commun de Placement géré par le même gestionnaire générant une plus value de 63 740 DT. Bien que la cession ait été effectuée en bourse, au prix de marché en vigueur, cette opération nous semble non conforme aux dispositions des articles 13 et 46 de l'arrêté du ministre des finances du 29/01/2002 fixant le règlement du marché financier relatif aux OPCVM.
- 5.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2006, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI**

Tunis, le 14-02-200

**AXIS TRESORERIE SICAV
BILAN ARRETE AU 31-12-06
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/12/2006	31/12/2005
	<i>ACTIF</i>		
AC1-	Portefeuille-titres	3.1 11 454 427	10 902 978
	Actions , valeurs assimilées et droits attachés	1 407 371	857 300
	Obligations et valeurs assimilées	10 047 056	10 045 678
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	12 920 736	10 948 696
	Placements monétaires	3.3 11 964 438	10 847 032
	Disponibilités	956 298	101 664
AC4-	Autres actifs	-	1 618
	TOTAL ACTIF	24 375 163	21 853 292
	<i>PASSIF</i>		
PA1-	Opérateurs créditeurs	20 098	63 535
PA2-	Autres créditeurs divers	23 987	28 253
	TOTAL PASSIF	44 085	91 788
	<i>ACTIF NET</i>		
CP1-	Capital	3.5 23 296 094	20 775 911
CP2-	Sommes distribuables	1 034 984	985 593
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	30	5 657
	b - Sommes distribuables de l'exercice	1 034 954	979 936
	ACTIF NET	24 331 078	21 761 504
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	24 375 163	21 853 292

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2006 au 31-12-2006
(Exprimé en dinar Tunisien)

		du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	du 01-01-05 au 31-12-05
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	156 203	797 006	141 707	601 571
	Dividendes		- 197 818		- 145 707
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.2 156 203	599 188	141 707	455 864
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.4 126 317	524 599	98 744	335 977
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	282 520	1 321 605	240 451	937 548
CH1-	Charges de gestion des placements	3.6 -55 614	-212 738	-44 479	-149 459
	REVENU NET DES PLACEMENTS	226 906	1 108 867	195 972	788 089
CH2-	Autres charges	3.7 -11 837	-39 814	-9 123	-32 356
	RESULTAT D'EXPLOITATION	215 069	1 069 053	186 849	755 733
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	-58 969	-34 098	81 631	224 203
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	156 100	1 034 955	268 480	979 936
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	58 969	34 098	-81 631	-224 203
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 795	8 406	3 191	7 050
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	106 115	44 751	96 780	48 483
	Frais de négociation				-51
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	332 979	1 122 210	286 820	811 215

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2006 au 31-12-2006
(Exprimé en dinar Tunisien)

	du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	du 01-01-05 au 31-12-05
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	332 979	1 122 210	286 620	811 215
Résultat d'exploitation	215 069	1 069 053	186 849	755 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 795	8 406	3 191	7 050
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	106 115	44 751	96 781	48 483
Frais de négociation				-51
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES		-1 172 752		-807 120
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 434 238	2 620 116	2 338 730	10 655 219
a / Souscriptions	13 133 590	39 143 596	6 124 151	21 720 150
Capital	12 646 534	37 616 672	5 771 036	20 099 944
Régularisation des sommes non distribuables	-23 447	7 098	52 161	142 807
Régularisation des sommes distribuables	510 503	1 519 826	300 954	1 477 399
b / Rachats	-14 567 828	-36 523 480	- 3 785 421	-11 064 931
Capital	-14 021 957	-35 163 878	-3 536 530	-9 937 570
Régularisation des sommes non distribuables	23 603	7 136	-77 032	-135 525
Régularisation des sommes distribuables	-569 474	-1 366 738	-171 858	-991 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 101 259	2 569 574	2 625 550	10 659 314
ACTIF NET				
en début de période	25 432 337	21 761 504	19 135 954	11 102 190
en fin de période	24 331 078	24 331 078	21 761 504	21 761 504
NOMBRE D'ACTIONS				
en début de période	242 362	204 568	160 383	103 825
en fin de période	228 811	228 811	204 568	204 568
VALEUR LIQUIDATIVE	106,337	106,337	106,378	106,378
TAUX DE RENDEMENT	5,30%	4,49%	5,54%	4,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-06

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-06 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-03.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-06 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-06 d'actions SICAV, d'obligations et de bons du trésor assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 11 454 427 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/06	% de l'actif net
<i>Titres SICAV</i>	13 511	1 389 031	1 407 371	5,78%
GO SICAV	1 510	158 213	157 011	0,64%
SICAV ENTREPRISE	12 001	1 230 818	1 250 360	5,14%
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	104 050	9 762 283	10 047 057	41,30%
<i>Emprunts d'Etat</i>	850	859 750	892 809	3,67%
BTA_6.00_03/2012	200	201 150	208 830	0,86%
BTA_7.00_02/2015	250	254 750	267 254	1,10%
BTA_8.25_07/2014	400	403 850	416 725	1,71%
<i>Bon de Trésor Zéro Coupon</i>	100	52 850	52 993	0,22%
BTZC_OCTOBRE 2016	100	52 850	52 993	0,22%
<i>Emprunts de sociétés</i>	103 100	8 849 683	9 101 255	37,41%
AIL05/1_5A_16/08	5 000	400 000	407 921	1,68%
ATL03/1_5A_15/03	2 500	150 000	157 104	0,65%
ATL04/1_5A_16/08	4 000	240 000	245 263	1,01%
ATL04/2_5A_31/03	5 000	400 000	416 938	1,71%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	1 120 000	1 151 912	4,73%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	480 000	480 921	1,98%
CIL04/2_5A_31/03	3 000	240 000	250 163	1,03%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	1 100 000	1 113 333	4,58%
GL03/1_7A_30/07	1 500	120 000	123 058	0,51%
GL03/2_7A_20/02	2 500	250 000	262 945	1,08%
GL04/1_5A_12/01	11 100	888 000	937 952	3,86%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	400 000	413 030	1,70%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	200 000	205 471	0,84%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	200 000	205 471	0,84%
TL03/1_5A_30/01	2 500	151 683	159 857	0,66%
TL03/1_5A_30/01	3 000	180 000	189 809	0,78%
TL04/1_5A_30/04	2 000	120 000	124 788	0,51%
TL04/2_5A_31/03	3 500	280 000	291 857	1,20%
TL04/2_5A_31/03	3 000	240 000	250 163	1,03%
TL05/1_5A_28/10	3 000	240 000	242 393	1,00%
TL06/1_5A_15/11	3 000	300 000	302 009	1,24%
UF05/1_5A_01/09	10 000	800 000	813 905	3,35%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	350 000	354 994	1,46%
TOTAL		11 151 314	11 454 427	47,08%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	du 01-01-05 au 31-12-05
Revenus des actions	-	197 818	-	145 707
Revenus des BTA	33 072	152 910	36 712	144 070
Revenus des BTZ	143	143	-	-
Revenus des obligations de sociétés	122 988	446 135	104 995	311 794
Total	156 203	797 006	141 707	601 571

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-06 à 11 964 438 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie ainsi que des autres placements monétaires ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Billets de Trésorerie	7 990 818	8 262 206	33,96%
PRE-COMPTE	3 790 818	3 973 487	16,33%
ASSAD 500 6,45 120J	491 581	496 913	2,04%
HOLIV 350 6,9 1460J	288 778	310 206	1,28%
HOLIV 500 7 1820J	395 445	424 801	1,75%
LSTR 700 7,40 230J	674 720	680 545	2,80%
LSTR 750 7,40 230J	722 914	732 335	3,01%
RAN 400 7 1460J	329 243	358 612	1,47%
RAN 450 7,1 1820J	354 911	386 573	1,59%
STEQ 150 7,5 641J	135 863	148 743	0,61%
STEQ 150 7,5 732J	134 121	146 790	0,60%
STEQ 150 7,5 823J	132 436	144 900	0,60%
STEQ 150 7,5 914J	130 805	143 070	0,59%
POST-COMPTE	4 200 000	4 288 719	17,63%
ALMES 500 7 1120J	500 000	500 856	2,06%
CART 500 6,9 1120J	500 000	524 687	2,16%
CART 500 7 120J	500 000	525 044	2,16%
CIL 1200 6,3 1096J	1 200 000	1 231 248	5,06%
MAZRAA 1000 6,65 780J	1 000 000	1 006 059	4,14%
SNA 500 6,75 750J	500 000	500 825	2,06%
Certificats de Dépôt	499 427	499 599	2,05%
ABC 500 10J 5,16 080107	499 427	499 599	2,05%
Placements monétaires	3 200 000	3 202 633	13,16%
ABC 500 5,5 030308	500 000	501 704	2,06%
BTL 500 5,16 080107	500 000	500 172	2,06%
ATB 5,16 080107	2 200 000	2 200 757	9,05%
Total	11 690 245	11 964 438	49,17%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	du 01-01-05 au 31-12-05
Revenus des billets de trésorerie	119 584	486 298	92 728	317 143
Revenus des Bons de Trésors Cessibles (BTC)	0	566	4 178	4 178
Revenu des autres placements monétaires	8 318	38 956	1 004	11 656
Revenus des certificats de dépôt	172	172	0	0
Revenus compte courant rémunéré	-1 756*	-1 392	834	3 000
Total	126 317	524 599	98 744	335 977

* Annulation des intérêts relatifs à la rémunération du compte courant.

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à - 1 101 259 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-1 257 357
Variation de la part Revenu	156 098
Variation de l'Actif Net	-1 101 259

Les mouvements sur le capital au cours de la période du quatrième trimestre 2006 se détaillent ainsi :

Montant:	24 509 378
Nombre de titres :	242 362
Nombre d'actionnaires :	129
<i>Souscriptions réalisées</i>	
Montant:	12 646 534
Nombre de titres émis :	124 472
Nombre d'actionnaires nouveaux :	35
<i>Rachats effectués</i>	
Montant:	14 021 957
Nombre de titres rachetés :	138 023
Nombre d'actionnaires sortants :	24
<i>Capital au 31-12-2006</i>	
Montant:	23 133 955*
Nombre de titres :	228 811
Nombre d'actionnaires :	140

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2006 au 31/12/2006). Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début de période	23 133 955
Reclassement des résultats non distribuables	103 125
Variations des plus ou moins values potentielles	8 406
Plus values réalisées sur cession de titres	44 751
Régularisation des sommes non distribuables	5 857
Capital au 31-12-2006	23 296 094

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire.

Le total de ces charges pendant le quatrième trimestre 2006 s'élève à 55 614 dinars et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Rémunération du gestionnaire	53 443
Rémunération du dépositaire	2 171
Total	55 614

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, la rémunération du commissaire aux comptes et la TCL ont été également présentés sous cette rubrique.

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Rémunération du CAC	2 208
Redevance CMF	6 383
TCL	564
Frais de publicité	129
Frais bancaires	2 552
Autres charges	1
Total	11 837

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2006**

Rapport du commissaire aux comptes : Etats financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2006.

En notre qualité de commissaire aux comptes du FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2006 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur. Nous formulons les observations suivantes :

1. L'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est employé, à la date du 31-12-2006, à hauteur de 97,69% en des actions admises à la cote de la bourse, des actions OPCVM, des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opération d'émission par appel public à l'épargne et des bons de trésor assimilables (respectivement pour 28,01%, 5,02%, 17,4% et 47,26%) ce qui est au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM.
2. L'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est employé, à la date du 31-12-2006, à raison de 2,33% dans des liquidités et équivalents de liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, en matière de composition du portefeuille des fonds commun de placement (devant atteindre 20% de l'actif net sans excéder 50%).
3. Un portefeuille de BTA a été acquis par FCP CAPITAL PROTEGE le 28/12/2006 auprès de AXIS TRESORERIE SICAV. Bien que l'acquisition ait été effectuée en bourse, au prix de marché en vigueur, cette opération nous semble non conforme aux dispositions des articles 13 et 46 de l'arrêté du ministre des finances du 29/01/2002 fixant le règlement du marché financier relatif aux OPCVM.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2006, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

Tunis, le 14 Février 2007

**FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
Bilan arrêté au 31/12/2006
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
	<u>ACTIF</u>		
AC1-	Portefeuille-titres	1 853 722	317 657
	a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1 626 826	191 634
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2 1 226 896	126 023
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	52 871	127 462
	a- Placements monétaires	0	120 038
	b- Disponibilités	52 871	7 424
AC3-	Créances d'exploitation	5 205	16 602
	TOTAL ACTIF	1 911 798	461 721
	<u>PASSIF</u>		
PA1-	Opérateurs créditeurs	9 741	12 996
PA2-	Autres créditeurs divers	4 489	4 373
	TOTAL PASSIF	14 229	17 369
	<u>ACTIF NET</u>		
CP1-	Capital	4.4 1 884 926	445 221
CP2-	Sommes Capitalisables	12 643	-868
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	11 400	2 088
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	1 242	-2 956
	ACTIF NET	1 897 569	444 352
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 911 798	461 721

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-06 au 31-12-06
(Exprimé en dinar Tunisien)

		du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	31/12/2005
	4.				
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3	5 944	38 242	1 830	20 625
a. Dividendes		-755	21 441	0	14 607
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 699	16 801	1 830	6 018
PR2- Revenus des placements monétaires		414	1 020	81	357
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 358	39 262	1 911	20 982
	4.				
CH1- Charges de gestion des placements	5	-7 958	-21 897	-3 089	-12 013
REVENU NET DES PLACEMENTS		-1 600	17 365	-1 178	8 969
	4.				
CH2- Autres charges	6	-744	-5 108	-2 820	-7 254
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 344	12 257	-3 998	1 714
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		295	-11 015	-2 358	-4 671
SOMMES CAPITALISABLES		-2 049	1 242	-6 356	-2 956
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-295	11 015	2 358	4 671
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		44 120	95 181	3 775	7 761
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 428	22 245	4 948	16 767
Frais de négociation		-565	-1 584	-156	-671
RESULTAT NET DE LA PERIODE		43 639	128 101	4 569	25 572

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-06 au 31-12-06
(Exprimé en dinar Tunisien)

		du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	31/12/05
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		43 639	128 101	4 569	25 572
a- Résultat d'exploitation		-2 344	12 257	-3 998	1 715
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		44 120	95 181	3 775	7 761
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 428	22 245	4 948	16 767
d- Frais de négociation		-565	-1 584	-156	-671
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		251 401	1 325 116	11 209	112 372
AN 3-					
a / Souscriptions		330 456	1 477 942	194 912	301 763
Capital		285 007	1 330 590	181 163	283 509
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		45 065	159 186	18 694	25 550
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		384	-11 834	-4 945	-7 296
b / Rachats		-79 055	-152 826	-183 703	-189 391
Capital		-68 070	-134 133	-170 548	-175 666
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-10 895	-18 806	-15 742	-16 350
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		-90	113	2 587	2 625
VARIATION DE L'ACTIF NET		295 040	1 453 217	15 778	137 944
ACTIF NET					
AN 4-					
en début de période		1 602 529	444 352	428 574	306 408
en fin de période		1 897 569	1 897 569	444 352	444 352
NOMBRE DE PARTS					
AN 5-					
en début de période		1 261	392	382	287
en fin de période		1 455	1 455	392	392
VALEUR LIQUIDATIVE		1 304,171	1 304,171	1 133,552	1 133,552
TAUX DE RENDEMENT		10,41%	15,05%	4,11%	6,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2006

1- Présentation du fonds commun de placement AXIS CAPITAL PROTEGE :

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-06 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 29-12-06 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs assimilées et les autres placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires et les autres placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat :

4.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste est analysé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-06	% actif net
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 533	0,18%
STRAT. ACT. SICAV	30	30 512	34 074	1,80%
SICAV-TRESOR	550	56 442	57 695	3,04%
Total titres OPCVM	642	90 202	95 302	5,02%
Premier marché				
ASSAD	612	10 357	11 904	0,63%
ATB	4 600	17 665	20 056	1,06%
ATTIJARI BANK	4 780	36 187	34 655	1,83%
ATTIJARI BANK NS	1 275	8 950	8 950	0,47%
BH	1 450	15 862	28 449	1,50%
ELECTROSTAR	1 480	18 678	19 397	1,02%
MAGASIN GENERAL	756	20 368	21 465	1,13%
MONOPRIX	1 031	57 964	64 962	3,42%
SFBT	1 628	72 084	91 174	4,81%
SOTETEL	361	12 065	7 629	0,40%
STEQ	1 485	14 120	17 522	0,92%
UIB	2 778	36 964	43 895	2,31%
ALKIMIA	482	23 263	23 136	1,22%
ATL	500	9 200	12 000	0,63%
CIL	3 350	63 125	80 400	4,24%

SIMPAR	600	9 795	18 120	0,96%
TUNINVEST	3 000	14 310	27 810	1,47%
Total titres premier marché	30 168	440 957	531 524	28,01%
TOTAL		531 159	626 826	33,03%

4.2. Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunt obligataire société.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-06	% actif net
Emprunt d'Etat	800	869 428	896 689	47,26%
BTA_6.00_03/2012	100	100 450	104 290	5,50%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	53 488	2,82%
BTA_8.25_07/2014	650	717 990	738 911	38,94%
Emprunt de sociétés	3 300	324 000	330 207	17,40%
ATL06/1_7A_15/06	800	80 000	82 279	4,34%
BTKD06/1_5A_18/12	200	20 000	20 038	1,06%
CIL05/2_7A_14/10	400	40 000	40 485	2,13%
GL04/1_5A_12/01	300	24 000	25 350	1,34%
TL06/1_5A_15/11	1 100	110 000	110 737	5,84%
WIFAK06/1_5A_30/06_B	500	50 000	51 318	2,70%
TOTAL		1 193 428	1 226 896	64,66%

4.3. Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-06 au 31-12-06	du 01-01-06 au 31-12-06	du 01-10-05 au 31-12-05	du 01-01-05 au 31-12-05
Revenus des actions	-755*	21 441	0	14 607
Revenus des BTA	2 386	6 742	827	3 431
Revenus des obligations de sociétés	4 313	10 059	1 003	2 587
Total	5 944	38 242	1 830	20 625

* Il s'agit de l'annulation des dividendes comptabilisés à tort au cours du troisième trimestre

4.4. Capital :

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 295 040 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	297 090
Variation de la part Revenu	-2 050
Variation de l'Actif Net	295 040

Les mouvements sur le capital au cours de la période du quatrième trimestre 2006 se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2006	
Montant:	1 395 625
Nombre de titres :	1 261
Nombre d'actionnaires :	19
Souscriptions réalisées	
Montant:	285 007
Nombre de titres émis :	255
Nombre d'actionnaires nouveaux :	2
Rachats effectués	
Montant:	68 070
Nombre de titres rachetés :	61
Nombre d'actionnaires sortants :	0
Capital au 31-12-2006	
Montant:	1 612 562
Nombre de titres :	1 455
Nombre d'actionnaires :	21

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de la période du 01/01/2006 au 31/12/2006. La valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi:

Capital sur la base part de capital de début de période	1 612 562
Reclassement des sommes capitalisables des exercices antérieurs	29 116
Variation de la différence d'estimation	95 181
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	22 245
Régularisation des sommes capitalisables	127 406

Frais de négociation	-1 584
Capital au 31-12-06	1 884 926

4.5. Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AXIS CAPITAL PROTEGE FCP.

Le total de ces charges pendant le quatrième trimestre de l'exercice 2006 s'élève à 7 958 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	6 471
Rémunération du dépositaire	1 487
Total	7 958

4.6. Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge de TCL, publicité et publication et les honoraires du commissaire aux comptes.

Le total de ces charges pendant le premier trimestre s'élève à 744 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du CAC	-
Redevance CMF	438
Frais de publicité	129
Frais divers bancaires	176
Autres charges	1
Total	744